

# *Méthode de suivi du déploiement du projet d'établissement*

Projet d'établissement du CHU de Bordeaux  
2026-2030

## Suivi d'exécution du projet d'établissement 2026-2030

L'exécution du projet d'établissement 2026-2030, coordonné par le secrétariat général, sera suivi par le directoire du CHU. Les instances seront régulièrement informées et les commissions ou groupes transversaux compétents seront chargés de suivre la déclinaison de chaque priorité du projet d'établissement 2026-2030. Cette démarche permettra de réaliser l'évaluation du projet d'établissement et de s'assurer de l'atteinte des objectifs définis.

Des mises à jour annuelles pourront être envisagées afin d'adapter la stratégie aux enjeux auxquels doit répondre le CHU et aux besoins des professionnels et des patients.

### I- Objectifs de suivi

Le suivi d'exécution du PE vise à permettre le pilotage des objectifs et actions définies par les groupes de travail par volets thématiques et à les partager entre la direction et différentes instances du CHU.

Ce suivi permettra :

- La supervision d'ensemble et continue de la mise en œuvre du PE 2026-2030 durant les 5 ans à venir, en étroite relation avec le suivi du projet Nouveau CHU, ce qui permettra de prévoir les ajustements, la communication régulière des avancées et l'anticipation progressive des évolutions liées à la vie des projets ;
- La structuration et l'harmonisation du pilotage des différentes priorités en lien avec le pilotage du projet Nouveau CHU ;
- L'implication, grâce à une démarche participative, des professionnels médico-soignants et des usagers dans la conduite et la stratégie de l'établissement ;
- L'organisation du **reporting** régulier auprès de la direction générale et des instances, et notamment du directoire, de la CME et du conseil de surveillance, de l'avancement du PE.

### II- Méthode de suivi

Le COPIL PE sera chargé de préparer l'évaluation de l'ensemble du projet d'établissement, et de chacun de ses volets thématiques.

Chaque pilote de volet thématique pourra construire son espace de suivi, soit en réunissant le groupe de travail initial ayant participé à la définition des objectifs et actions du volet, soit en impliquant de nouveaux acteurs.

Chaque pilote s'assurera de l'évaluation de la mise en œuvre et renseignera les résultats observés.

Le COPIL PE sollicitera à échéance régulière (au moins une fois par an) les pilotes des groupes pour définir le calendrier d'évaluation et l'intervention des pilotes des groupes en vue d'assurer une restitution de l'évaluation.

A l'issue de cette rencontre, les enjeux suscitant la concertation du directoire pour arbitrage ou les points d'avancement nécessitant une évolution du PE seront remontés.

L'ensemble des résultats pourra faire l'objet d'une communication interne et externe annuelle mais aussi au sein des différentes instances de l'établissement dont la CME et le conseil de surveillance.

## Secrétariat général

Le Secrétariat général constituera un document regroupant l'ensemble des volets thématiques et leurs objectifs, actions, indicateurs d'évaluation et restera en appui des pilotes de groupes pour assurer le suivi.